

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	20

Absents ayant donné un pouvoir : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC

Absents excusés : M. Bruno THOMAS, Mme Solène MENNECIER, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON Mme Vanessa CHABOURINE, M. Pierre HABERT.

Date de la convocation

7 avril 2023

Date d'affichage

7 avril 2023

A été nommé secrétaire : Monsieur Yann BOUGUENNEC

Objet de la délibération
1 Commande publique
1-1 Marchés Publics

Vu le Code des marchés publics ;
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la délibération n°2023-013 du 9 février 2023 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

**2023-030 – Choix du
bureau d'études pour les
travaux d'assainissement**

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 mars 2023 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du bureau d'études INCA qui s'élève à 7 595 € HT soit 9 114 € TTC pour la tranche ferme et 18 525 € HT soit 22 230 € TTC pour la tranche optionnelle.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

le

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres »,

et publication ou notification

- **DÉCIDE** de retenir l'offre la mieux-disante : le bureau d'études INCA qui s'élève à 7 595 € HT soit 9 114 € TTC soit 4,90 % du montant estimé des travaux pour la tranche ferme et 18 525 € HT soit 22 230 € TTC soit 3,90 % du montant estimé des travaux pour la tranche optionnelle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance
Yann BOUGUENNEC



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

